

Le mardi 19 mai 2026

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances, à l'hôtel de ville de Victoriaville, le mardi 19 mai 2026, à 17h30.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon, Mariska Labarre et Chantal Moreau et les conseillers Olivier Bergeron, Yanick Poisson, Jean-François Lépine, Yannick Fréchette et Daniel Comtois, sous la présidence du maire, M. Vincent Bourassa.

Sont également présents : M. Yves Arcand, directeur général, Mme Rosane Roy, greffière, M. Frédéric Gamache conseiller aux affaires politiques et M. Raoul Pascal, directeur général adjoint

260-05-26

AUTORISATION D'EFFECTUER, D'AFFECTER OU DE LIBÉRER DES DÉPENSES À ÊTRE FINANCÉES PAR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT, L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, LES REVENUS DE TRANSFERT ET LES EMPRUNTS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville souhaite adopter une résolution l'autorisant à effectuer, à affecter ou à libérer des dépenses à être financées par les activités de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement, les revenus de transferts et les emprunts de la municipalité pour certaines dépenses, dont des dépenses en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Mariska Labarre, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver et d'autoriser les modifications de financement de la municipalité pour certaines dépenses, dont des dépenses en immobilisations, telles que détaillées au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduit.

261-05-26

ACQUISITION DE PIÈCES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a procédé à un appel d'offres public concernant l'acquisition de pièces d'aqueduc et d'égouts pour l'année 2026, les soumissions reçues se résumant comme suit :

➤ Emco Corporation :	Lot A :	Pas soumis
	Lot B :	157 379,46 \$
	Lot C :	Pas soumis
➤ St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (non conforme) :	Lot A :	165 206,15 \$
	Lot B :	159 884,22 \$
	Lot C :	Pas soumis
➤ J.U. Houle Ltée :	Lot A :	164 236,36 \$
	Lot B :	179 650,27 \$
	Lot C :	Pas soumis

➤ Réal Huot inc. :	Lot A :	192 092,11 \$
	Lot B :	175 411,96 \$
	Lot C :	56 269,80 \$
➤ J. Anctil inc. / Division Anctil Égout et Aqueduc :	Lot A :	176 549,87 \$
	Lot B :	156 337,46 \$
	Lot C :	50 225,28 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission pour chacun des lots est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par le conseiller Daniel Comtois, il est résolu à l'unanimité d'octroyer les contrats à commande pour la fourniture des pièces d'aqueduc et d'égouts de la façon suivante :

- **Lot A :** J.U. Houle Ltée aux prix unitaires soumis pour un montant de 164 236,36 \$, taxes non incluses;
- **Lot B :** J. Anctil inc. / Division Anctil Égout et Aqueduc aux prix unitaires soumis pour un montant de 156 337,46 \$, taxes non incluses;
- **Lot C :** J. Anctil inc. / Division Anctil Égout et Aqueduc aux prix unitaires soumis pour un montant de 50 225,28 \$, taxes non incluses;

le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres et des soumissions soumises datées respectivement du 21 et du 22 avril 2026, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Lachapelle, à retenir les services de ces entreprises.

262-05-26

CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE DÉCARBONATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ALCIDE-FLEURY ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ARTHABASKA

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville a procédé à un appel d'offres public en vue des travaux de décarbonation de la bibliothèque Alcide-Fleury et du Centre communautaire d'Arthabaska, les soumissions reçues se résumant comme suit :

Soumissionnaire	Prix (Taxes non incluses)
SCV Enercor inc.	323 415,54 \$
Termic	262 850,00 \$
GNR Corbus inc.	254 827,00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission est conforme, soit celle de GNR Corbus inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par le conseiller Yanick Poisson, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de GNR Corbus inc. au montant de 254 827,00 \$, taxes non incluses, concernant les travaux de décarbonation de la bibliothèque Alcide-Fleury et du Centre communautaire d'Arthabaska, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres et de la soumission soumise datée du 16 avril 2026.

263-05-26**OPTIMISATION DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DES FINANCES**

ATTENDU la présentation relative aux besoins de main-d'oeuvre soumise en séance de travail du 7 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Yannick Fréchette, appuyée par le conseiller Jean-François Lépine, il est résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations suivantes à la structure administrative des Services des travaux publics et des finances soumises le 7 avril 2026, et ce, rétroactivement au 11 mai 2026:

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Modifications	Catégorie
Création d'un poste cadre permanent de « Contremaître », Division voirie	Catégorie 9
Nomination d'une personne au poste cadre de « Contremaître », Division voirie Personne touchée : <i>M. Kevin Marchand</i>	À la nomination : Catégorie 9, Échelon 3 Après la probation de six (6) mois : Catégorie 9, Échelon 4
Transformation des postes permanents syndiqués col bleu temps partiel de « Jardinier.ère », Division environnement, en postes syndiqués col bleu temps plein Personnes touchées : <i>M. Alexandre Trottier-Manseau</i> <i>M. Vincent Provencher Bernier</i>	Les conditions salariales sont conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des employé.e.s municipaux de la Ville de Victoriaville en vigueur

SERVICE DES FINANCES

Modifications	Catégorie
Création d'un poste permanent syndiqué col blanc temps plein de « Technicien.ne en approvisionnement », Division approvisionnement	Classe 8

Les autres conditions de travail inhérentes aux postes ci-haut mentionnés sont conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des employé.e.s municipaux de la Ville de Victoriaville en vigueur pour les postes syndiqués de même qu'au Protocole de relations de travail du personnel cadre et du personnel non syndiqué en vigueur pour le poste cadre.

De plus, il est également résolu d'approuver les organigrammes des Services des travaux publics et des finances et de modifier les titres et les liens d'autorité gouvernant chacune des fonctions desdits organigrammes.

264-05-26**NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU SEIN DU CONSEIL DE LA MRC D'ARTHABASKA**

ATTENDU QU'à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, la Ville de Victoriaville a adopté la résolution numéro 684-12-25 visant la nomination de représentants municipaux au sein des comités municipaux et de divers organismes;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la liste des comités de la MRC d'Arthabaska afin de désigner le conseiller Yannick Fréchette à titre de deuxième substitut au conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Olivier Bergeron, appuyée par le conseiller Yanick Poisson, il est résolu à l'unanimité de modifier la liste des comités de la MRC d'Arthabaska afin de désigner le conseiller Yannick Fréchette à titre de deuxième substitut au conseil de la MRC, la liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduite.

265-05-26**PROJET AYANT TRAIT AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU NUMÉRO 12, RUE DUNANT**

ATTENDU le rapport du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville relatif à un projet assujéti aux dispositions du Règlement numéro 1267-2019 ayant trait aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Daniel Comtois, appuyée par la conseillère Chantal Moreau, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville prend acte de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, ladite recommandation étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si ici au long reproduite :

➤ le conseil municipal accorde la demande suivante :

- a) **12, rue Dunant**, zone H-110, Démolition du bâtiment principal après sinistre (recommandation n° 121-05-26).

PÉRIODE DES QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

266-05-26**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 36, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

VINCENT BOURASSA
Maire

ROSANE ROY
Greffière